

**AVIS****RECRUTEMENT D'ACCUEILLANTS EXTRA-SCOLAIRES (M/F)  
CONTRACTUEL(LE)S (APE) A TEMPS PARTIEL ET  
CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT.**

Le Collège communal de la Ville de NEUFCHATEAU procédera prochainement au recrutement et à la constitution d'une réserve de recrutement d'accueillants extra-scolaires (m/f) (échelle E2) contractuel(le)s (A.P.E.) à temps partiel chargé(e)s notamment de l'accueil et de l'encadrement des enfants avant et après les heures de classes (matin, midi et soir) ainsi que les mercredis après-midi, durant les journées pédagogiques et les vacances scolaires.

**Conditions générales et particulières d'admission.**

- \* être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ou être en possession d'un permis de travail ou d'un permis de séjour;
  - \* avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
  - \* jouir des droits civils et politiques;
  - \* être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
  - \* être âgé(e) de 18 ans au moins;
  - \* être en possession d'un titre, diplôme, certificat ou brevet attestant de la formation de base requise par l'article 18 du décret du 03/07/2003 ou suivre une formation continuée de base de minimum cent heures dans un délai de trois ans en vue de l'obtention du titre requis ;
- Toutes les conditions ci-dessus doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.*
- \* satisfaire aux lois sur la milice (pour les candidats masculins);
  - \* être obligatoirement en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'entrée en service (pour les contrats APE);
  - \* satisfaire à un examen médical d'embauche dans le mois de la date d'entrée en service (condition résolutoire);
  - \* réussir un examen de recrutement.

La préférence sera donnée à un candidat possédant une expérience minimale dans l'accueil et l'encadrement d'enfants âgés de 3 à 12 ans.

**Emploi.**

Emploi à temps partiel (temps de travail variable).

**Examens.**

Le programme des examens ainsi que les règles de cotation sont fixés comme suit:

- une épreuve orale d'aptitude professionnelle en rapport avec la fonction à exercer (aptitude pédagogique, capacité relationnelle pour travailler en équipe, accueil et animation de groupes d'enfants, motivations personnelles pour l'emploi,...).

Cette épreuve est éliminatoire.

La condition de réussite est établie comme suit :

- avoir obtenu 60 % à l'épreuve orale.

**Date d'examens**

Lundi 16 mars 2020 à partir de 9h00: épreuve orale d'aptitude professionnelle.

.../...

**Candidatures.**

La lettre de motivation, COMPORTANT LA SIGNATURE MANUSCRITE, accompagnée des pièces ci-après:

- curriculum vitae,
- extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité (**Modèle 2**) datant de moins de trois mois,
- **LE CAS ECHEANT**, copie du titre, diplôme, certificat ou brevet attestant de la formation de base requise par l'article 18 du décret du 03/07/2003, sera adressée **UNIQUEMENT** par lettre recommandée ou déposée en mains propres contre accusé de réception et devra parvenir pour le **VENDREDI 28/02/2020 avant 11h00** au plus tard au Collège communal, Hôtel de Ville, Grand-Place, 1, 6840 NEUFCHATEAU. Une copie de l'acte de naissance, un certificat de milice (candidat masculin) et un passeport APE le cas échéant, seront sollicités auprès du candidat **retenu**.

**Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.**

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogeable d'un an par décision motivée du conseil communal.

Neufchâteau, le 03/02/2020.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

(sé) J-Y. DUTHOIT

(sé) D. FOURNY